



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 19/10/2024

ID : 040-264004292-20241014-241014H1715H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation :** jeudi 10 octobre 2024

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUIS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

**Absents :**

Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE, Véronique TOUYA, Jean-Marc HAUQUIN, Jean-Pierre POUSSARD

**Pouvoirs :**

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jacques DURAND, Sylvie DUFAU a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Marcel BOUTET

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>19</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>23</b>

#### N° 20241014-005

#### SAD - VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS - DIRECTEUR

VU le décret n°2007-221 du 19 février 2007 relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux,

VU la délibération n°2021-10-15 du Conseil d'Administration du CIAS en date du 18 octobre 2021 autorisant la prise en charge des frais d'accompagnement, d'instruction et de jury VAE

Considérant que la prise en charge de la VAE de 2021 n'a pu aboutir,

Considérant que la réorganisation du service autonomie à domicile nécessite la formation de Monsieur HUCBOURG afin de prendre pleinement ces fonctions de direction.

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que, suite au décret susmentionné, les exigences de qualification des directeurs de service médico-social ont été modifiées.

Afin de pouvoir assurer les fonctions de directeur du service autonomie à domicile (SAD), il convient à M.Hucbourg d'obtenir, par voie de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), le diplôme « Master 2 mention Santé publique – parcours management des organisations médicales et médico-sociales »,

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 19/10/2024

ID : 040-264004292-20241014-241014H1715H1-DE



La formation se déroulera du 13/01/2025 au 29/06/2026 à raison de 1 semaine par mois en présentiel à l'ISPED de l'université de Bordeaux.

Les frais de formation s'élèvent à 5 780€

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A DECIDER** de prendre en charge les 5 780€ correspondant aux frais de formation

**ARTICLE 2**

**A AUTORISER** le versement de cette somme à l'Université de Bordeaux

**ARTICLE 3**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 21 OCT. 2024

Patricia LOUBERE

La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »  
Patricia LOUBERE